

Si vous avez besoin d'une assistance juridique en ce qui concerne votre contrat de location, adressez-vous aux organismes suivants :

DEUTSCHER MIETERBUND

Nürnberg und Umgebung e. V.
Schlehangasse 10, 90402 Nürnberg

Site internet : www.mieterbund-nuernberg.de
E-mail : info@mieterbund-nuernberg.de
Téléphone : 09 11 / 37 65 18-0

Remarque : demandez les conditions de prise en charge des frais d'adhésion à l'association des locataires en tant que bénéficiaire d'aides sociales auprès de la personne chargée de votre dossier au *Jobcenter* (agence pour l'emploi) ou au *Sozialamt* (Office des affaires sociales).

MIETER HELFEN MIETERN

Nürnberger MieterInnengemeinschaft e.V.
Kirchenweg 61, 90419 Nürnberg

Site internet : www.mhmuernberg.de
E-mail : mhm.nbg@web.de
Téléphone : 09 11 / 39 70 77

CONSEILS D'UN AVOCAT

Les bénéficiaires d'aides sociales et les personnes à bas revenus ont la possibilité de demander une « aide juridique ». Vous pouvez en faire la demande auprès de l'*Amtsgericht* (tribunal d'instance) de Nuremberg :

Amtsgericht Nürnberg
Fürther Straße 110, 90429 Nürnberg

Site internet : www.justiz.bayern.de/gerichte-und-behoerden/amtsgerichte/nuernberg
Téléphone : 09 11 / 3 21-01



Une action commune du *Mieterbund Nürnberg* (association des locataires de Nuremberg) et de l'*Amt für Existenzsicherung und soziale Integration – Sozialamt* (Service chargé de la garantie des moyens d'existence et de l'intégration sociale – Office des affaires sociales)



Deutscher Mieterbund
Nürnberg und Umgebung e.V.



SOZIALAMT



Des agents immobiliers peu scrupuleux ont sûrement déjà dû vous faire ce genre de promesses. Il existe toujours des arnaques où l'on tente de louer – à prix d'or – des appartements aux nouveaux immigrants. Ils tirent honteusement profit du désir légitime de trouver un logement.

C'est pour cette raison que le *Sozialamt* de la ville de Nuremberg attire l'attention des futurs locataires sur certaines recommandations du *Mieterbund Nürnberg* :

ATTENTION : IL EXISTE TOUJOURS DES PERSONNES QUI FONT DE FAUSSES PROMESSES AUX FUTURS LOCATAIRES. SOYEZ SUR VOS GARDES ! NOUS SOUHAITONS VOUS DONNEZ ICI QUELQUES CONSEILS UTILES LORS DE VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT :

01 >

PAS DE COMMISSION D'INTERMÉDIATION

En règle générale, il n'y a pas de commission d'intermédiation sur les contrats de location conclus en Allemagne. Exception : lorsque le locataire mandate un courtier professionnel qui se charge de trouver un logement pour lui. Le montant de cette commission est limité. Si vous n'avez pas conclu de contrat, vous ne devez rien payer pour l'intermédiation d'un logement ou pouvez exiger la restitution d'une commission versée à tort.

02 >

VOTRE PROPRIÉTAIRE NE PEUT PAS RÉSILIER LE BAIL DE VOTRE LOGEMENT SANS MOTIF

En Allemagne, les locataires sont bien protégés contre la résiliation de bail. En cas de problèmes avec ou de questions sur votre contrat de location ou en cas de désaccords avec votre propriétaire, vous pouvez solliciter de l'aide. Associations de locataires et avocats vous viennent en aide pour régler vos questions concernant votre contrat de location.